



Atelier vers une meilleure sensibilisation sur l'importance de la sécurité maritime, de la recherche et du sauvetage des vies humaines en mer dans la région COMHAFAT. (Rabat: 25-27 juin 2025)

ETAT DES LIEUX DES DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ MARITIME DANS LES ETATS MEMBRES DE LA COMHAFAT: CAS DU CAMEROUN

M. *SANOUSSA ALHADJI*

Responsable du Centre Communautaire de Pêche Artisanale de Kribi
(CECOPAK)



Plan de l'exposé

I- Contexte et enjeux de la sécurité maritime;

- Situation du Cameroun dans la région COMHAFAT;
- Atouts et faiblesses;
- Menaces

II - Dispositifs de reponse à l'insécurité maritime au Cameroun

- Un corpus législatif et réglementaire quasi complet;
- Une mise en œuvre inter-administration efficace;

III- Défis

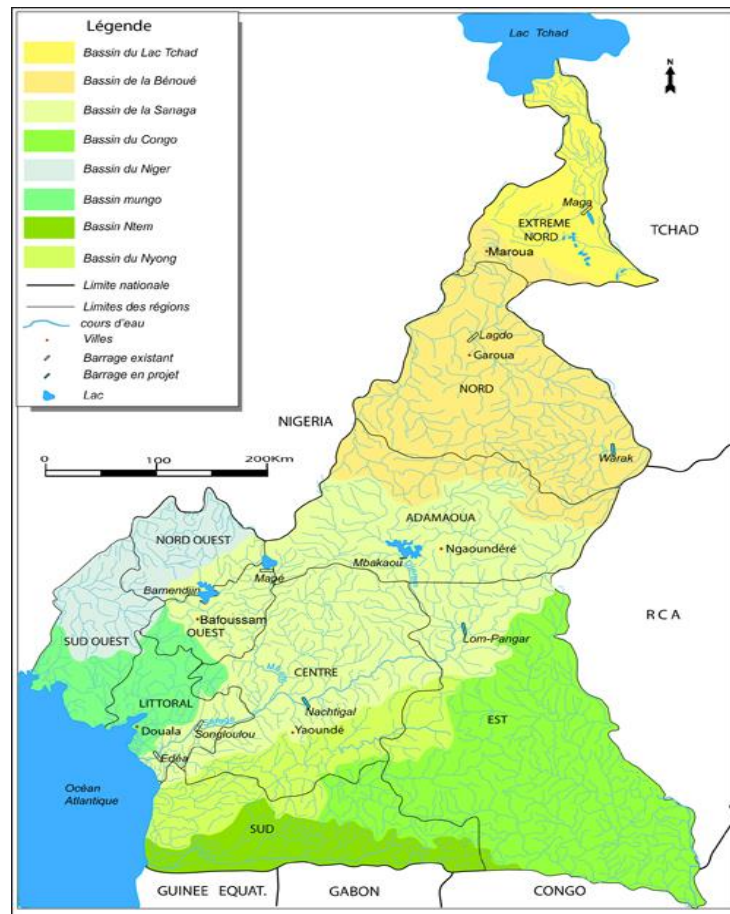
- Cadre interministériel de l'Action de l'Etat en Mer (AEM)

IV- conclusion



I- contexte et enjeux de la sécurité maritime

- Situation du Cameroun dans la région COMHAFAT



- **Superficie:** 475 442 km²
- **Population:** 22,8 millions (2014)
- **Côte:** 402 km
- **Zone économique exclusive:** 15 400 km²
- **Plateau continental:** 10 400 km²
- **Eaux intérieures:** 40 000 km²
- **Types de pêche:** industrielle, semi-industrielle (maritime) et artisanale (maritime et continentale)
- **Production annuelle environ :** 265 000 t (2024)



I- contexte et enjeux de la sécurité maritime (suite)

• Atouts et faiblesses

• ATOUS

- Position stratégique enviable
- Fort potentiel économique
- Richesses minières: pôle d'approvisionnement stratégique
- Croissance démographique élevée
- Emergence d'une classe moyenne importante
- Equipements portuaires lourds en cours de réalisation

• FAIBLESSES

- Démographie non contrôlée en décalage avec la croissance économique
- Taux de chômage plus ou moins élevé
- Insuffisance des infrastructures côtières de surveillance
- Gouvernance maritime à parfaire
- Risques d'instabilité du pays
- Industrialisation moyenne



I- contexte et enjeux de la sécurité maritime (Fin)

• Menaces

Les déversements
de déchets
toxiques en mer

Les rejets
d'hydrocarbures
(volontaire ou
accidentel)

le trafic et le
siphonage du
pétrole brut en
mer

le trafic d'armes,
de drogues et des
êtres humains

la piraterie et les
vols à main armée

le terrorisme
maritime

le trafic de
stupéfiants

la pêche illicite non
déclarée et non
réglementée(INN)

la contrebande et
trafics marchands
divers

l'immigration
clandestine



II-dispositifs de reponse à l'insécurité maritime

- Un corpus législatif et réglementaire quasi complet

- La ratification de plusieurs instruments juridiques internationaux dans le domaine maritime dont le plus important est la convention des Nations unies sur le droit de la mer ou convention de Montego bay de 1982;

- la Loi du 17 avril 2000 relative aux espaces maritimes de la République du Cameroun
- le Décret du 04 février 2002 portant création et organisation des forces de la Marine Nationale
- le Décret du 1er novembre 2007 portant organisation et conduite de l'Action de l'Etat en Mer et sur les voies navigables
- le Décret du 20 février 2009, portant création du Bataillon d'Intervention Rapide Delta (BIR – DELTA).
- Loi 2022/017 du 27/12/2022 portant répression de la piraterie, du terrorisme et des atteintes contre la sécurité de la navigation maritime et des plateformes
- Loi 2024/019 du 23/12/2024 régissant la pêche et l'aquaculture.



II -dispositifs de reponse à l'insécurité maritime (suite et Fin)

- Une mise en œuvre interministériel efficace (opérationnalisation concertée et complémentaire des forces)

- MINDEF (marine nationale, BIR...)
- DGSN
- MINEPIA
- MINEPDED
- MINTRANSPORT
- MINJUSTICE

- Collaboration multilatérales

- CIC: Centre Inter Régional de Coordination
- CGG: Commission de Golfe de Guinée
- CMC-ZONE D: Centre Multi National de Coordination
- CRESMAC: Centre Régional de Sécurité Maritime de l'Afrique Centrale
- COREP: Commission Régionale de Pêches
- CPCO: Commission de Pêches de l'Afrique du Centre et de l'Ouest etc...





III- Défis

- Mutualisation des moyens de toute nature
- Droit de poursuite limité
- Applicabilité du Décret 2007/290 du 1^{er} novembre 2007 Portant organisation et conduite de l'Action de l'Etat en mer (AEM) et sur les voies navigables;
- La mise en œuvre des Procédures Opérationnelles Standards Harmonisées (POSH) (toutes les Administrations intervenant dans l'AEM et tous les autres acteurs non institutionnels impliqués directement ou indirectement)



IV-Perspectives

- Efforts pour l'harmonisation de l'action de l'Etat en mer
- Construction d'un nouveau cadre transversal interministériel participatif :
 - Convention Ministères DEFENSES/MINEPIA
 - Convention Ministères DEFENSES/FINANCES
 - Convention Ministères DEFENSES/ENVIRONNEMENT
 - Convention Ministères DEFENSES/MINPOSTEL
 - Convention Ministère MINTRANSPORT/MINEPIA



IV- conclusion



- Les menaces multiformes venant de la mer nous imposent une collaboration et une mutualisation des efforts pour garantir une meilleure protection des personnes et des biens en mer;
- Accompagnement des différents partenaires dans la mise en œuvre du processus de sécurisation de nos espaces maritimes;
- L'application effective de la réglementation en vigueur.



MERCI
POUR VOTRE AIMABLE
ATTENTION